

Saint-Vincent-de-Tyrosse, le **-3 MAI 2019**

Madame Catherine Letaconoux
Présidente
Les Amis de la Terre Landes
Maison des Associations
24 boulevard Ferdinand de Candau
40000 MONT-DE-MARSAN

Nos réf : cabPF/ Amis de la Terre

Dossier suivi par : Christophe Arrondeau - Cabinet

Téléphone : 05 58 77 59 10

christine.lalanne@cc-macs.org

Madame la Présidente,

En réponse à votre courrier du 15 avril, je me permets de porter à votre connaissance les éléments suivants.

Suite au transfert des compétences exercées par le SIVOM Côte Sud à la Communauté de Communes, la gestion du port incombe à MACS et ce dans le cadre d'un Service Public Industriel et Commercial.

Les usagers du port, à savoir les pêcheurs professionnels, les propriétaires de bateaux, la SNSM ainsi que les personnes qui y développent une activité économique, ont attiré notre attention sur l'ensablement du bassin et du chenal d'accès. Sur la base de ce constat, il aurait été possible d'engager une procédure conformément à la réglementation en vigueur.

J'ai proposé à mes collègues de procéder différemment, en faisant appel à un cabinet extérieur pour mener à bien une phase de concertation et de débat, le plus en amont possible. En effet, à ce stade aucune décision n'a été prise pour engager d'une part la procédure réglementaire qui s'impose à ce type d'opération et encore moins d'engager ces travaux.

Le cabinet Palabréo proposait d'associer, pour cette phase de concertation, les usagers du port, des associations environnementalistes (SEPANSO, Amis de la Terre et Surfrider Fondation), mais aussi des citoyens impliqués dans les Comités de Quartier de la ville de Capbreton et à 2000 citoyens tirés au sort sur l'ensemble des 23 communes, au prorata de leurs poids démographiques.

.../...

Il a aussi défini, sans aucune intervention de la Communauté, la méthodologie de cette concertation.

Le cabinet a fait le choix de ne pas transmettre aux acteurs les documents techniques. Le premier temps du débat étant celui de l'opportunité de procéder au dragage, qui était la thématique du premier atelier.

Chacun des acteurs a accepté cette situation, basée sur l'idée qu'un acteur ou un groupe d'acteurs ne pouvait pas avoir d'avantage comparatif. Ces explications vous ont été données par le cabinet avec lequel votre association s'est entretenue.

Manifestement, ce choix méthodologique n'a pas obtenu votre assentiment. Je le regrette sincèrement, notamment au regard de la qualité des échanges qui ont eu lieu vendredi dernier. Votre présence aurait conforté cette dynamique.

Pour ma part, je constate que 140 personnes ont manifesté leur intérêt à participer à ce processus.

Je tenais à vous préciser que vous pouvez à tout moment collaborer à nos travaux et ainsi faire bénéficier de votre expertise à l'ensemble des participants.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Pierre Froustey

